

**Mutation à titre gratuit de parts de groupement forestier
ou de groupement foncier rural**

(art.793 du code général des impôts)

A2

Impôt sur la fortune immobilière

(art.964 & 976 du code général des impôts)

(Mettre une croix dans la(les) case(s) appropriée(s))

DEMANDE DE CERTIFICAT

Attestant que les bois et forêts du groupement sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues aux articles L.124-1 à 4 et L.313-2 du code forestier; ses friches et landes sont susceptibles de reboisement et présentent une vocation forestière; ses terrains pastoraux sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale.

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

1. Département : AISNE

2. Demande reçue le

3. Enregistrée sous le numéro

INSTRUCTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA DEMANDE

1 – La présente demande doit être adressée à la direction départementale des territoires de l'Aisne – 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON CEDEX. Si les biens sont situés dans plusieurs départements elle est envoyée à la Direction du département ayant la plus grande surface.

2 – La demande est normalement signée par le gérant ; si elle est signée par un mandataire, celui-ci devra joindre un pouvoir écrit.

3 – Les pièces suivantes seront jointes à la demande :

- 1 - Un plan de situation des propriétés du groupement forestier (extrait de la Carte IGN au 1/25 000 ou au 1/50 000),
- 2 - La (ou les) feuille (s) du plan cadastral concernant ces propriétés,
- 3 - Un extrait **récent** de matrice(s) cadastrale(s) contenant ces mêmes parcelles,
- 4 - Les statuts du groupement forestier et l'extrait Kbis (moins de 6 mois),
- 5 - La (ou les) feuilles (s) numérotées de la désignation de propriété (imprimé B 1),
- 6 - Une notice d'information (imprimé A 4) signée par la personne représentant le groupement forestier,
- 7 - L'engagement du groupement forestier, pris pour lui-même et pour ses ayant-cause, dans la forme fixée par les statuts (habituellement : délibération d'assemblée générale extraordinaire) :
 - a - de gérer ses bois et forêts, pendant trente ans, suivant les règles définies par l'article 793, 1-3 du code général des impôts et par le décret du 28 juin 1930 modifié le 9 mai 2007,
 - b - s'il possède des friches et landes, de les reboiser dans le délai de cinq ans, et de les soumettre aux règles de gestion précitées,
 - c - s'il possède des terrains pastoraux de les soumettre à un régime d'exploitation normale ou à défaut de les reboiser,
- 8 - Une fiche d'identification du demandeur par individu et/ou société et une copie d'une pièce d'identité pour chaque demandeur,
- 9 - Le bilan de la mise en œuvre du document de gestion durable, lorsqu'il s'agit d'une demande de renouvellement de certificat IFI.

NOTA 1 - Si les pièces 1 – 2 – 4 ont été fournies précédemment à l'administration, et si, depuis lors aucun changement n'est intervenu dans les statuts ni dans la consistance des propriétés du groupement, les pièces peuvent être remplacées par une attestation (imprimé A 3)

4 – Le délai de délivrance du certificat est de l'ordre de **2 mois**, à réception du dossier complet. Lors du dépôt auprès du service des impôts, le certificat ne doit pas être établi depuis plus de **2 ans** pour un GF ou une société. Un nouveau certificat doit être établi tous les **10 ans** pour l'impôt sur la fortune immobilière.

1 IDENTIFICATION DES PROPRIÉTÉS DU GROUPEMENT OBJET DE LA DEMANDE

1-1 – Dénomination du groupement :

1-2 – Siège social :

1-3 – Représentant du groupement (gérant): M./Mme (nom - prénom)

Qualité :

Adresse :

Téléphone :

1-4 – Appellation de la propriété (éventuellement) :

1-5 – Surface totale (bois, forêts, friches, landes, terrains pastoraux) de la propriété du groupement :

hectares ares centiares

1-6 – Désignation de propriété ci-jointe (imprimé B 1) présentée en feuillets numérotés

1-7 – Nombre de parts sociales objet de la demande

2 NOTAIRE CHARGE DE RÉDIGER L'ACTE OU DE RÉGLER LA SUCCESSION

M.

Adresse :

Mél :

Téléphone :

3 PERSONNE POUVANT FAIRE VISITER LA PROPRIÉTÉ

M. (nom) :

Qualité :

Adresse :

Mél :

Téléphone :

4 GESTION DE LA PROPRIÉTÉ (Mettre une croix dans la case appropriée)**4 - 1. Plan simple de gestion (P.S.G.)**

non requis non déposé déposé refusé le / /
 agréé le / / sous le n° _____ jusqu'à l'année : _____

4 - 2. Régime spécial d'autorisation administrative de coupes (R.S.A.A.C.)

oui non notifié le / /

4 - 3 - Code des bonnes pratiques sylvicoles (C.B.P.S.) (propriété de moins de 25 ha d'un seul tenant):

Adhésion le / / Sous le n° _____ jusqu'à l'année : _____

ou à présenter : oui non

4 - 4 - Forêt adhérente à un règlement type de gestion : oui non

Organisme gestionnaire ou expert :

4 - 5 - Observations éventuelles :

Pour les parties de bois et de forêt en cause situées dans un site Natura 2000 pour lequel un document d'objectif a été approuvé par l'autorité administrative, en plus de l'une des quatre garanties ou présomption de garantie de gestion durable citées ci-avant, fournir soit la copie du contrat **Natura 2000** que vous avez conclu, soit l'adhésion à la charte **Natura 2000** du site en question.

5 MUTATION(S) ANTÉRIEURE(S) de bois et forêts à titre gratuit ou IMPÔTS SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE depuis moins de 30 ans des bois et forêts objet de la présente demande (remplir le cadre ci-dessous)

Date des certificats	Nature des certificats (1)	Surface			Observations éventuelles
		hectares	ares	ca	

(1) indiquer s'il s'agit d'achat, de donation, de succession, ou d'impôt sur la fortune.

6 PROPRIÉTÉS BOISÉES APPARTENANT AU(X) DEMANDEUR(S)

(Situées dans le département de l'Aisne ou dans un département limitrophe et ne faisant pas partie des propriétés objet de la demande)

DÉPARTEMENT(S)	COMMUNE(S)	LIEU-DIT(S)	SURFACE		
			hectares	ares	ca

7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

(Indiquer notamment, dans le cas où la propriété concernée s'étend hors du département de l'Aisne et limitrophe, si une ou des demandes similaires concernant la mutation en cours ou envisagée, a ou ont été adressées aux directions départementales des territoires concernées – préciser les surfaces) :

8 LE DEMANDEUR SOUSSIGNÉ

1 – Sollicite la délivrance de _____ certificat(s) original(aux) attestant pour la propriété désignée que :

a - Les bois et forêts appartenant au G.F. ou G.F.R.(2) précité et ayant une surface de :
[] hectares [] ares [] centiares (1)
sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues au code forestier.

b - Les friches et landes appartenant au G.F.d'une surface de :
[] hectares [] ares [] centiares (1)
sont susceptibles de reboisement et présentent une vocation forestière.

c - Les terrains pastoraux appartenant au G.F.d'une surface de :
[] hectares [] ares [] centiares (1)
sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale.

2 - Joint les pièces énumérées au 3° des instructions portées en page 1 de la présente demande.

3 - Certifie exactes les informations portées sur la présente demande ainsi que sur les pièces jointes.

(1) Si la propriété du groupement forestier s'étend sur plusieurs départements, porter la totalité des surfaces incluses dans les départements et, de ce fait, figurant dans la désignation de propriété (imprimé B1)

(2) Le Groupement Forestier Rural (G.F.R.) est une société civile formée en vue de rassembler et gérer des immeubles à usages agricole et forestier. L'article L.322-22 du code rural prévoit que la partie forestière de leurs biens est régie, notamment en matière fiscale, selon les dispositions propres aux groupements forestiers.

NOM – PRÉNOM(S)	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	DOMICILE	NOMBRE DE PARTS SOCIALES	DATE – QUALITÉ – SIGNATURE

9 PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION**1 MISE EN TRAITEMENT DE LA DEMANDE**

DATE I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

1 - 1 Agent traitant :

1 - 2 Instructions particulières :

2 TRAITEMENT DE LA DEMANDE

2 - 1 Situation

Date de la visite des lieux I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

Désignation	SURFACE		
	ha	a	ca
- Bois et forêts			
- Friches et landes			
- Terrains pastoraux (1)			
TOTAL			

(1) La surface des terrains pastoraux ne doit pas représenter plus de 30% de la surface des propriétés du groupement (rapport à calculer sur la totalité des propriétés du groupement)

2 - 2 Vérification cadastrale et patrimoniale (concordance entre la désignation des propriétés – imprimé B 1 – et les documents cadastraux)

 OUI NON Dans ce cas précisez :

2 - 3 Certificat(s) antérieur(s) pour taxes ou droits réduits

 NON OUI
sur ha a ca

Jusqu'au I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

Dossier (s) N°

3 CONCLUSION DE L'AGENT TRAITANT

3 - 1 Avis

Modalité de l'engagement trentenaire

1 - Les bois et forêts du groupement sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durables prévues aux articles L.124-1 à 4 et L.313-2 du code forestier

 NON OUI

	non exigible	
P.S.G.	à présenter	
	agréé	

2 - Les friches et landes, appartenant au groupement, sont susceptibles de reboisement et présentent une vocation forestière

 NON OUI

CBPS ou RTG	adhésion possible	
	adhésion faite n°	
	adhésion possible	
	accepté	

3 - Les terrains pastoraux, appartenant au groupement, sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale

 NON OUI

3 - 2 Informations complémentaires

4 DÉCISION DE L'ADMINISTRATION

4 - 1 Certificat

 négatif positif

Date de la décision

I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

4 - 2 Observation(s) :

Visa